

La vie affective et sexuelle des adultes en situation de handicap (2021)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	5
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	5

CONTEXTE

Sexualité et handicap sont des concepts largement évoqués dans les institutions accueillants des personnes en situation de handicap, mais à première vue difficilement conciliables. Le premier renvoie à la vie, la procréation, le plaisir. Le second renvoie à la nécessité de soins et à la compensation de capacités qui sont diminuées.

L'OMS, à partir du concept de la santé en 1946, nous propose une définition de la santé sexuelle. Il définit la sexualité comme l'une des dimensions fondamentales de la santé physique et mentale, elle est un élément essentiel dans la relation à soi et la relations aux autres.

Par ailleurs, les établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap, en lien avec l'esprit et les dispositions des lois du 02 janvier 2002 et du 11 février 2005 se doivent d'apporter à la personne accompagnée, toute aide nécessaire à la compréhension, à l'appropriation de soi, de son intimité et de sa sexualité.

L'Article. 7. de la loi du 2 janvier 2002 repris dans le code de l'action sociale et des familles à l'article L. 311-3 précise que : « *l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux (...) Lui sont assurés : 1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité* ».

La vie sentimentale, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap est un droit. Mais face à la vulnérabilité du public accueilli dans les ESMS, sa mise en œuvre pose de nombreuses questions qui mettent en jeu la responsabilité de l'institution.

Lorsque l'établissement social et médico-social qui accueille des personnes en situation de handicap souhaite asseoir une dynamique institutionnelle respectueuse des attentes et besoins de l'usager, la formation en matière de vie affective et sexuelle, des professionnels qui assurent l'accompagnement, devient fondamentale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet d'aborder la vie affective et sexuelle des adultes en situation de handicap accompagnés par des établissements ou services médico-sociaux. Le contenu et les échanges visent à connaître le cadre réglementaire et législatif sur la sexualité, d'appréhender les notions « affectivité et sexualité humaine » et de participer à une réflexion collective autour de « l'éthique et l'intimité » dans la démarche d'accompagnement personnes.

PROGRAMME ET OBJECTIFS

- Sexualité et société

- La sexualité : définition, repères historiques et socio-culturels / représentations
- Sexualité et numérique : information, réseaux sociaux, pornographie, harcèlement

- Approche juridique

- Que dit la loi sur la vie affective et sexuelle des adultes ? (Croyance d'une majorité sexuelle, place des représentants légaux, ...)
- La question du consentement
- Prostitution et proxénétisme

- La sexualité et l'affectivité humaine : développement

- Aspects physiques et biologiques
- Aspects psychologiques et culturels
- Identité et orientation sexuelle
- Vie affective et attachement

- Les violences sexuelles
- Le psycho traumatisme

- **Sexualité et handicap**

- Les caractéristiques
- Les pathologies
- Le développement de l'autodétermination

- L'expérimentation

- Les apprentissages et connaissances

- La notion de consentement

- **L'affectivité et la sexualité en institution**

- Manifestation de la sexualité, activités auto-érotiques, quelles réponses ?
- La prise en compte de l'intimité et de la vie affective et sexuelle dans l'accompagnement

Objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Aborder les considérations sociétales quant à la vie affective et sexuelle
- *Mieux appréhender les notions d'affectivité et de sexualité.*
- *Rappeler l'actualité de la législation concernant la sexualité des majeurs*
- *Maîtriser les différents aspects du développement de la sexualité*
- *Disposer de pistes de travail pour accompagner la personne en situation de handicap*
- *Appréhender le concept d'intimité en établissement*

PUBLIC

- Professionnels du secteur médico-social travaillant auprès d'adultes en situation de handicap.

INTERVENANT PRESENTI

,

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques, illustrations, échanges de pratiques

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Quiz de connaissances à l'entrée en formation.
- Questionnaire individuel : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation - anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREAM Grand Est et sera signée par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**